

étude distincte de celle du budget du programme normal du DIP. Cette activité est en train d'être définie.

c) Le missile de croisière. Le projet du missile de croisière n'avait pas encore reçu l'approbation en principe et l'autorisation nécessaires en vue d'un contrat au 26 mai 1980. S'il est approuvé, des crédits supplémentaires seront affectés à ce projet.

d) Autres projets. D'autres projets ne peuvent être acceptés sans un accroissement des fonds du programme DIP. D'après les niveaux de financement approuvés au 26 mai 1980, la totalité du budget de 1980-1981 est nécessaire en vue d'engagements contractuels légaux déjà pris.

LA MÉTRISATION DES TERRAINS DE GOLF

Question n° 4528—M. Thomson:

La Commission du système métrique a-t-elle payé neuf cliniques dirigées par un certain Dan Halldorson et favorables à la métrisation des terrains de golf et, le cas échéant, combien en a-t-il coûté aux contribuables?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Le coût total des neuf cliniques dirigées par M. Dan Halldorson a été de \$55,000, dont \$35,000 ont été versés par la Commission du système métrique et \$20,000 par le secteur privé.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES (N° 2)

MESURE VISANT À LIMITER L'AUGMENTATION DE L'INDICE DE PRESTATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 décembre, de la motion de M. Gray: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

(n° 2), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général, ainsi que de l'amendement de M. Baker (Nepean-Carleton) (p. 21305).

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-133. Tout d'abord, permettez-moi de vous lire des passages de lettres que j'ai reçues aujourd'hui même de deux de mes électeurs. Au cours des deux dernières semaines, nous avons reçu des douzaines de lettres écrites par des fonctionnaires de l'État, des membres des Forces armées et des agents de la Gendarmerie royale à la retraite qui demandent à des députés d'aider à rejeter le bill C-133. Les députés de tous les partis à la Chambre ont lu des extraits de certaines de ces lettres au cours de la semaine. Permettez-moi de lire ce passage d'une lettre d'un fonctionnaire retraité de Winnipeg qui écrit:

Cher député... Il n'est pas trop tard!

Soyez juste envers les pensionnés de la Fonction publique.

De bonne foi, nous avons accepté durant de nombreuses années d'emploi qu'une déduction supplémentaire fût faite de notre chèque de paie pour couvrir toute majoration du coût de la vie. Elle devait se répercuter sur nos chèques de pension.

Et maintenant, sans tenir compte des années de services dévoués des milliers de fonctionnaires et de l'entente en question, voilà que d'un seul coup, notre chèque est coupé.

Non seulement nos chèques des quelques prochaines années seront touchés, mais nous nous en ressentirons durant de nombreuses années.

Veuillez, cher député, y repenser. Interrogez votre conscience et accordez au pensionné sa juste part.

Permettez-moi de vous lire un passage d'une deuxième lettre. Son auteur de Selkirk a quitté les Forces armées après 29 ans de service en partie durant la dernière guerre. Voici ce qu'il écrit:

Il y a deux ans, on m'a avisé que ma pension serait augmentée en 1983. J'ai été heureux de l'apprendre car, enfin, je recevrais à tous les mois un chèque en compensation plus réaliste de mes nombreuses années de service pour mon pays.

Si la Chambre adopte le bill C-133, à l'instar de beaucoup de mes collègues, j'aurai l'impression que mon pays me laisse tomber.

S'il vous plaît, FAITES TOUT EN VOTRE POUVOIR POUR BLOQUER LE BILL C-133 et aidez à sauvegarder les droits et la dignité des militaires retraités.

Je suis heureux d'avoir cette occasion de dire publiquement que je m'oppose à ce qui est, à mon sens, un projet de loi injuste. Comme nous le savons tous, le bill C-133 fait partie de l'escroquerie des 6 et 5 p. 100 du gouvernement, car il plafonnera les pensions des fonctionnaires fédéraux à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984.

Lundi soir, espérant sans doute désamorcer la révolte des députés de son caucus, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a proposé un amendement qui vise à limiter les hausses de ces pensions à 6.5 et 5.5 p. 100. Ce minable amendement de 6.5 et 5.5 p. 100 ne change absolument rien au fait que le gouvernement est obligé de maintenir la pleine indexation des pensions des fonctionnaires.

Le projet de loi C-133 diffère du reste du programme des 6 et 5 p. 100. Dans ce cas-ci, en effet, ce n'est pas l'argent du gouvernement qu'on tripote. Les pensions sont puisées dans une caisse alimentée par les contributions des employés et du gouvernement et ses organismes. La caisse appartient aux retraités et non au gouvernement.

Le projet de loi C-133 est unique en son genre dans le cadre du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100, car il constitue un vol pur et simple que sanctionne une loi votée par le Parlement. Les fonctionnaires de l'État ont payé leur pension